

Département de la Seine Maritime

VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont

Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2025-06-18-08

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit juin, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M, M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, M. BREARD D ; Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., Mme MOA K., M. NOVICK C., Mme WILK I., Mme PETAIN A., M. MANGARD B. ;

Etaient absents excusés : Mme FIHUE-BUQUET (pouvoir à Brigitte Fleury), M. LEROY E. (pouvoir à Loïc Beaucamp) ; M. LECOQ L(pouvoir à Hervé Vasselín), Mme POIS L. (pouvoir à Marie-Beatrice Pois)

Etaient absents : M. COUAİLLET T., M. SERAFFIN JC ; , M. PETIT M. ; Mme BREAD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., M. AVRIL V.

Date de convocation : 11/06/2025

Date d'affichage : 11/06/2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

M. Loïc Beaucamp a été désigné secrétaire de séance

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : DENOMINATION D'UNE VOIRIE DU FUTUR LOTISSEMENT – RUE DE MILAN

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Dans le futur lotissement d'HABITAT 76, une nouvelle voirie sera créée dans le « Quartier Milan », où les rues portent des noms d'actrices célèbres (Annie Girardot, Simone Signoret, Jeanne Moreau). Il est proposé de la nommer « Michèle Morgan », en hommage à cette grande actrice du cinéma français, attachée à Dieppe où elle passa son adolescence. Ce choix s'inscrit dans la continuité des dénominations du quartier et valorise le patrimoine culturel local.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la création d'une nouvelle voirie dans le cadre du futur lotissement réalisé par Habitat 76,

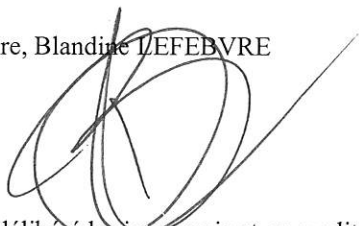
Considérant que les voies de ce quartier portent déjà des noms d'actrices célèbres,

Considérant l'avis de la Commission n°3 « Urbanisme- Travaux – Voirie- Réseaux – Foncier -Patrimoine et cadre de vie » en date du 11 juin 2025,

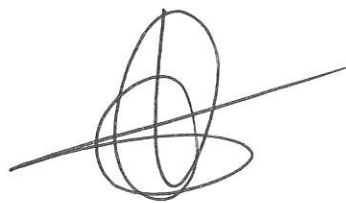
Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de dénommer la nouvelle voirie créée « Michèle Morgan » du futur lotissement d'Habitat 76, situé rue de Milan,
- Autorise Madame le Maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à prendre et à signer tout acte et toute décision qui seraient la conséquence de la présente délibération.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 18 juin 2025,

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.